



VILLE de SAVERNE



Pays de Saverne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE SAVERNE

ENTRE

- La Commune de SAVERNE représentée par son maire Stéphane LEYENBERGER;
- La Communauté de communes du Pays de Saverne représentée par son président Dominique MULLER,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par M. Yves SEGUY, Secrétaire général de la Préfecture du Bas Rhin,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le groupe Action Logement,
- L'Agence Nationale de l'Habitat,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Région Grand Est,
- Le Département du Bas-Rhin,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre de Métiers d'Alsace.
- Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saverne (PETR), représenté par son Président Stéphane LEYENBERGER
- L'association des Vitrines de Saverne, représentée par son Président Julien LORENTZ

ci-après, les « **Partenaires** »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

En région Grand Est, ce sont 24 villes qui sont bénéficiaires de ce programme.

« Cœur de ville » vient ainsi renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire par l'État et le Conseil régional en faveur de ces villes :

- Le déploiement par l'État de l'expérimentation « villes moyennes » au titre du rapport Dauge, avec la conduite de 4 séminaires thématiques (décembre 2017 – mars 2018) au bénéfice des 7 villes de l'expérimentation ;
- La mise en place par l'État de deux « Ateliers des territoires » et du déclenchement d'une mission « AIDER » ;
- Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est a confirmé que le territoire régional s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

A ce titre, 37 villes moyennes dont Saverne ont été identifiées par la Région Grand Est comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives : déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires, conduisant à des pertes d'emplois

et de populations importantes, entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

- L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière par la Région Grand Est, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET et qui a donné lieu à l'approbation de la politique « villes moyennes du Conseil régional en mars 2018.

Ainsi, les objectifs du programme « Action cœur de ville » développé par l'Etat avec l'appui de la Caisse des Dépôts en faveur de 24 villes moyennes du Grand Est et la politique « villes moyennes de la Région Grand Est se rejoignent. Cela traduit la volonté partagée de l'Etat et de la Région de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

La Commune de SAVERNE, conjointement identifiée par l'Etat et la Région, est bénéficiaire du programme.

Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Ville moyenne (à l'échelle du Bas-Rhin) de 12.000 habitants, Saverne est la ville centre essentielle pour un bassin de vie de près de 200.000 personnes, sur un territoire interdépartemental, principalement rural.

Ville-centre d'une nouvelle **Communauté de communes du Pays de Saverne** issue de la fusion de deux EPCI en 2017 regroupant 35 communes et 36.300 habitants, elle représente à elle seule 1/3 de la population et plus de 40 % de l'apport fiscal de l'EPCI à fiscalité professionnelle unique.

Ville-centre d'un nouveau **PETR** créé fin 2017 et regroupant trois communautés de communes (Pays de Saverne, Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre), soit 118 communes et 90 000 habitants, et dotée des compétences du développement économique, du **SCOT** et de la transition énergétique.

En outre, Saverne est chef-lieu d'un **arrondissement** allant de l'Alsace Bossue aux portes de Strasbourg et comptant 163 communes, soit près de 130 000 habitants.

La Ville de Saverne et son environnement :

- **Saverne, pôle de services publics**

Chef-lieu d'un arrondissement dans lequel sont concentrés des services publics de l'Etat: sous-préfecture, services fiscaux, documents d'identité (mairie), service public de l'emploi, services postaux. Siège du Tribunal de Grande Instance (son ressort concerne une population de 200 000 habitants), elle abrite un Centre Educatif Fermé.

Le ressort de l'**Hôpital Civil** de Saverne concerne une population de près de 110 000 habitants, au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Alsace-Sud mosellan.

- **Saverne, pôle économique et commercial**

La présence de grandes entreprises et un tissu de PME offre un emploi à un large bassin tant dans le Bas-Rhin qu'en Moselle, dont deux employeurs à plus de 1 000 salariés : Kuhn : siège Mondial (1800 emplois) et l'Hôpital Civil (1100 emplois) et un nombre important d'entreprises comptant plusieurs centaines d'emplois (Brasserie Licorne, Hager, Eurofins ; et sur les communes immédiatement voisines Mars Chocolat France, Haemmerlin, Fossil France, Pierre Lannier ...). Le taux de chômage actuel est légèrement supérieur à 6 %. L'attractivité économique de Saverne s'illustre notamment par un indicateur de concentration d'emploi de 1,87 - soit une offre de 8912 emplois sur la ville pour 4530 actifs occupés - alors qu'il est en moyenne de 0,76 sur la zone d'emploi (0,96 sur le département).

Le **centre ville commerçant** de Saverne et les zones commerciales périphériques drainent une chalandise bas-rhinoise et mosellane à plus de 20 km à la ronde. Selon l'étude CCI / Cibles et Stratégies d'avril 2016, le pôle de

Saverne rayonne sur 2 zones d'influence distinctes : une zone d'influence alimentaire, et une zone d'influence non alimentaire, plus étendue. La zone d'influence alimentaire rayonne sur 67 communes représentant 62150 habitants (population municipale en 2013), soit 5,3 fois celle de la ville pôle de Saverne (11 609 hab). La zone d'influence non alimentaire regroupe 100 communes totalisant 81 818 habitants. Le rapport de 1 à 8 entre taille de la commune et taille de la zone de chalandise est largement supérieur aux ratios habituels, signe d'un rayonnement important.

- **Saverne, pôle d'enseignement**

La Ville abrite trois lycées intégrant des formations post-bac, deux collèges et sept écoles primaires. Les lycées drainent une population en provenance de tout le territoire.

Elle compte un Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) et un centre de formation des apprentis.

Un campus (privé) étudiant est en cours de constitution à Saverne, destiné à accueillir 300 étudiants/an du monde entier de l'Académie internationale des métiers du vin.

- **Saverne, pôle culturel et sportif**

Le Relais culturel « l'Espace Rohan » accueille plus de 40.000 spectateurs par an, dont près de 50 % sont extérieurs à la communauté de communes et près de 20 % en provenance de Moselle. Un contrat d'objectifs pluriannuel est passé dans ce domaine avec le Conseil départemental.

L'école municipale de musique accueille des élèves de près de 70 communes à plus de 20 km à la ronde. La bibliothèque et les musées (classés Musée de France) constituent également une source d'attractivité culturelle pour un vaste territoire.

Le tissu associatif est particulièrement riche, avec 180 associations, dont près de 50 disciplines sportives.

Le Centre-ville : les dysfonctionnements et difficultés rencontrés :

- **Habitat fortement dégradé au centre-ville :**

Malgré l'attrait du centre-ville, les études réalisées démontrent une dégradation inquiétante et croissante (phénomène de cercle vicieux) de l'habitat dans les rues adjacentes à la Grand'rue qui forme l'axe central commercial de la ville, principalement dans le quartier Zorn (basse ville) et dans l'entrée de ville autour de la rue des Clés – RD 1004:

- ✓ les habitants du centre-ville ont un faible revenu (54% des ménages non imposables)
- ✓ le parc est ancien, édifié avant toute réglementation thermique
- ✓ le taux de vacance est très élevé (10.6% sur la commune, 16.7% au centre-ville -7.3% dans le département)
- ✓ un nombre important d'immeubles sont insalubres ou à l'abandon (3.6% contre 2.6% dans le département),
- ✓ difficultés de gestion des ordures ménagères,
- ✓ le manque d'entretien des logements conduit à des locations à bas prix (voire type « marchands de sommeil ») – manque de savoir habiter (dégradations des immeubles, insalubrité, nuisances de voisinage, mauvais traitement des ordures ménagères, voire délinquance) – poursuite de la dégradation,
- ✓ l'état de l'habitat a des répercussions négatives sur l'attractivité commerciale des zones concernées,
- ✓ à noter la spécificité des logements vides situés au-dessus des commerces, car sans entrée séparée de ces commerces (autrefois les commerçants vivaient au-dessus de leur commerce, ce qui est rarement le cas aujourd'hui).
- ✓ La commune de Saverne a instauré en 2016 la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Cette situation qui se détériore risque de gangrener progressivement l'hyper-centre et limiter globalement l'attractivité commerciale et touristique de la ville et au-delà, du territoire concerné.

La perte de population de la ville pôle (-3% entre 2007 et 2013) sur un territoire en croissance démographique, souligne le risque de fragilisation des fonctions de proximité du centre-ville de Saverne par insuffisance de densité de population.

- **Offre commerciale fragile en centre-ville :**

Comme d'autres villes moyennes, la ville de Saverne connaît une fragilisation du tissu commercial par :

- ✓ la concurrence de l'e-commerce et le développement de grandes zones commerciales autour de l'Eurométropole,
- ✓ la difficulté de réconcilier l'offre et la demande en matière de locaux commerciaux (prétentions des bailleurs non conformes aux possibilités des commerçants),
- ✓ la difficulté des commerçants (temps, moyens humains et financiers) à s'organiser collectivement pour relancer une dynamique commerciale de centre-ville.

Plusieurs locaux commerciaux ne trouvent pas preneurs. Les vitrines vides affaiblissent l'attractivité du centre-ville, fragilisent la situation économique d'autres commerces et risquent ainsi de faire tache d'huile.

- Des **fragilités sociales** : Saverne a signé en 2015 son premier « **contrat de ville** » concernant les quartiers prioritaires de l'Est de la Ville. Le niveau de revenu médian dans ces quartiers (10 700 € annuel) est la cause principale de l'activation de ce dispositif concernant près de 1 500 habitants. Il démontre une paupérisation d'une partie de la population, également diagnostiquée, dans les mêmes proportions, pour la population de l'hyper-centre. Dans ce contexte, il existe une cohérence entre l'action spécifique pour les quartiers Est et une action ciblée sur le cœur de Ville.
- Une **situation financière convalescente** : Saverne connaît depuis près de 20 ans une situation financière fragile, avec un endettement qui reste important et handicapant et une Capacité d'autofinancement (CAF) nette qui reste négative, malgré une nette amélioration dans ces deux domaines. Cette situation financière fragile est, entre autres, la **résultante du rôle de centralité** que les contribuables savernois assument en partie seuls et du poids considérable du patrimoine historique à entretenir. Avec les ressources d'une ville de 12 000 habitants, Saverne assume des engagements financiers bénéficiant à un très large territoire.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la collectivité pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

La démarche de dynamisation du centre-ville a été prioritairement traitée par le biais de l'amélioration de la qualité d'accueil des espaces publics. C'est ainsi que sur les années 2015 et 2016, la ville de Saverne a porté un projet global de requalification des espaces publics aux abords du château des Rohan afin d'améliorer l'accessibilité des commerces centre-ville mais également la gestion du stationnement, essentielle pour la chalandise. La réorganisation du stationnement à proximité des commerces de centre ville par la mise en place, par exemple, de places de courtoisie aux abords immédiats de certains commerces fréquentés principalement par des personnes à mobilité réduite est certainement à développer.

En 2017 deux bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en place. Grâce au soutien du dispositif TEPCV, 6 bornes supplémentaires seront installées en 2018.

Un plan pour l'attractivité du centre-ville à travers la rénovation urbaine est en cours : lancée en 2009 par la Ville de Saverne, un plan « Saverne 2030 » décline par étapes les actions prioritaires de restructuration du centre-ville à mener d'ici 2030. La Ville de Saverne et la Communauté de communes ont lancé une OPAH-RU pour les secteurs identifiés ci-dessus.

Une stratégie en cours pour une nouvelle dynamique du commerce de centre ville : une étude finalisée en mars 2018 conduit actuellement à l'adoption d'une feuille de route pour renforcer la dynamique commerciale des centre-villes de Saverne, Ingwiller et Sarre-Union a été commanditée par le PETR (Cabinet Lestoux).

Un premier « contrat de ville » en cours de réalisation : depuis juillet 2015, les quartiers prioritaire Est de la Ville de Saverne font l'objet de la mise en œuvre d'un « contrat de ville » qui est suivi par les services de l'Etat.

Une stratégie touristique offensive portée par la Communauté de communes et son EPIC touristique, autour d'une nouvelle identité touristique : « Saverne, la bonne surprise » et sa déclinaison marketing.

Le premier Contrat de ruralité du Bas-Rhin a été signé sur l'arrondissement de Saverne.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de Saverne appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Saverne. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées, dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives. Les engagements des partenaires seront formalisés par avenant à cette convention après présentation en Comité de Projet.

Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par une direction de projet composée d'un **chargé de mission OPAH –RU et du Manager de Centre-ville**, placés sous l'autorité du maire et sous la direction de la Directrice Générale Adjointe des services de la Ville de Saverne. Ils sont positionnés dans les services de l'hôtel de Ville.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée :

Le Maire de Saverne

Le 1^{er} Adjoint au Maire, chargé des projets structurants

L'Adjointe au maire, chargée de l'urbanisme

L'Adjoint au maire, chargé du tourisme et du commerce

Le Président de la Communauté de Communes

Le Vice Président de la Communauté de Communes, chargé de l'habitat

Les Directeurs des Services de la Ville de Saverne et de la Communauté de Communes.

Mode de collaboration entre les services :

Les actions menées reposeront sur la mutualisation des équipes de l'ingénierie des partenaires financiers et techniques qui soutiennent ou accompagnent la Ville.

La « communauté des élus » du bassin de vie de Saverne travaille en très bonne harmonie pour mener et défendre des projets transversaux, tant au niveau de la Communauté de communes que du PETR. Il convient de noter que le Maire de Saverne occupe également les fonctions stratégiques de Vice-président de la Communauté de communes chargé du développement économique et touristique et de Président du PETR.

Les services fonctionnels (Ressources Humaines, comptabilité, service juridique, marchés publics, informatiques) sont mutualisés.

Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par Stéphane LEYENBERGER, Maire

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y siègent.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés (liste en annexe).

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Phase d'initialisation

6.1 Réalisation du diagnostic

Activités

Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Saverne disposent d'un premier diagnostic établi à partir des études mentionnées ci-après, il couvre les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

En 2017, la Communauté de Communes a passé commande d'études (Cabinet Urbam et Urbitat) afin d'établir un diagnostic sur l'habitat. La restitution conclut à l'engagement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine sur le centre ville de Saverne qui démarrera à l'automne 2018.

- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Depuis décembre 2017, le PETR a recruté un manager de centre ville et mandaté une étude sur le commerce (Cabinet Lestoux) dont la restitution a été présentée au printemps 2018.

- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Dès 2012, puis 2015 et 2017, la Ville de Saverne a commandé des études sur le stationnement, le transport public et le jalonnement.

- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Une étude sur l'aménagement des abords du Château des Rohan de 2010 a orienté le réaménagement du centre ville dont les premiers travaux ont été finalisés en juillet 2017.

- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intègre les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Toutefois, durant la phase d'initialisation, un travail d'actualisation sera établi par le Comité de Projet.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités du Pays de Saverne, comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	Etude sur un plan d'attractivité à travers la rénovation urbaine « Saverne 2030 »	2010	Réalisée
D.2	Schéma de transport	2012	Réalisée
D.3	Etude de fonctionnement urbain	2015 mise à jour 2017	Réalisée
D.4	Etude CCI / Cibles et stratégies	Avril 2016	Réalisée
D.5	Etudes cabinet URBAM (étude pré-opérationnelle) et URBITAT dans le cadre de l'OPAH RU	2017	Réalisée
D.6	Diagnostic et feuille de route pour le commerce Cabinet LESTOUX	2018	Réalisée
D.7	Etude sur le jalonnement – Cabinet TRAJEO	2017	Réalisée
D.8	Etude sur le cheval en Ville	2017	Réalisée
D.9	Etude sur les publics – Bibliothèque Municipale	2016	Réalisée
D.10	Démarche participative sur l'identité territoriale	2017	Réalisée
D.11	Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité aux publics	2017	Réalisée
D.12	Etude du marché cinématographique de Saverne	2015	Réalisée
ETUDES COMPLEMENTAIRES A FINALISER			
D.13	Etude technique sur le transfert de l'Office de Tourisme	2018	à réaliser par les services techniques de la CC
D.14	Etude technique sur le déplacement du siège de la Communauté de Communes et répondre à l'accès aux équipements et services publics en centre ville	2018	à réaliser par les services techniques de la CC
NOUVELLES ETUDES A REALISER			
D.15	Etude sur le transport urbain	2019	
D.16	Etudes complémentaires SPR-SVAP dans le cadre de l'OPAH RU	2019	
D.17	Etude complémentaire sur la réalisation d'une 3 ^{ème} salle au cinéma	2019	
D.18	Etude sur la passerelle joignant le parc du Château des Rohan au port de plaisance	2020	

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

Activités

Les diagnostics et études déjà élaborés et les études supplémentaires à lancer permettront d'élaborer le projet global de revitalisation du centre ville.

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

Le Diagnostic issu des études existantes a mis en évidence les principaux points suivants :

Axe	Forces/Opportunités	Faiblesses/Menaces
<p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p> <p>Etudes URBAM et URBITAT – 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Ville à taille humaine prisé par les jeunes ménages • Bien desservie, elle concentre de nombreux équipements publics, mêle patrimoine architectural et culturel, vitalité associative, dynamisme économique et touristique • Projet urbain, plan de réaménagement du centre ville, animations, gestion du stationnement, 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de population affectant les familles avec enfants qui quittent le centre ville pour s'installer dans les communes périphériques • Des logements anciens, collectifs à dominante locative • Un parc vacant et peu attractif • Un centre ville qui se paupérise • Un besoin d'amélioration du parc privé identifié – près de 80 immeubles pour un potentiel de 250 Logements.
<p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Etude CCI - 2016</p> <p>Etude LESTOUX – 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centralité commerciale bénéficiant d'espaces publics attractifs • De nombreux équipements et services implantés en centralité • Un manager de centre ville depuis janvier 2018 sur le territoire du PETR 	<ul style="list-style-type: none"> • Une centralité linéaire étendue avec des commerces concentrés sur une artère principale • Des cellules vacantes au sein d'un bâti dégradé en entrée de ville est • Présence de nombreux commerces peu qualitatifs au nord de la centralité • Un espace piéton en cœur de ville vieillissant • Port et espace touristique déconnecté de la centralité

<p>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p> <p>Etude Cabinet IRIS 2015 – actualisé sur le stationnement en 2017</p> <p>Etude sur le jalonnement – cabinet Trajéo 2017</p> <p>Etude sur réseau de transport public urbain – Cabinet MBC 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de transport varié pour arriver à Saverne (A4, RD1004, gare TGV-TER, transport en commun bus, 2 véhicules en libre service, canal) • Zones de circulation apaisées (zone piétonne, zones de rencontre, zones 30) • 2200 places de stationnement en trois secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • 70% du transport en voiture particulière • Retenues de files sur la RD 1004 aux heures de pointe • Proposer une nouvelle offre de stationnement pour délester l'hyper centre • Jalonnement à repenser • Distance importante entre le quartier Est et l'hôpital • Le très haut débit n'est pas généralisé
<p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p> <p>Etude sur l'aménagement des abords du Château des Rohan – Cabinet Quartiers 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine riche • Centralité de l'offre culturelle et des services • Réaménagement urbain de la place du Château avec zones de rencontre sur l'espace commercial 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace piétonnier dégradé • Patrimoine dégradé (aile nord château, cloître des récollets) • Aire de camping cars à revaloriser • Accès au port et champ de foire • Habitat dégradé en basse ville et secteur
<p>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics</p> <p>Orientation du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Statut de ville centre pour le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire est globalement en difficulté, un taux important des communes n'ont pas de structure d'accueil collectif en matière de parcours éducatif • L'offre d'enseignement supérieur est faible • Problématique générale d'accessibilité (transport en commun entre la ville centre et les principales communes doit être développé

Mise en œuvre des actions matures pour l'année 2018

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues **dès 2018**.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Financement du poste de chargé de mission OPAH-RU	Sept 2018	70 000/an conformément à la convention de programme Soit 20 000	ANAH 35 000 CDC, 10% du montant total limité à 60 000 sur la période 2016-

		en 2018	2020
			VILLE DE SAVERNE
AM.2	Financement du poste de Manager de Centre Ville	2018 60 000/an Soit 16 600 en 2018	PETR
AM.3	Mise en place d'un jalonnement	2018 104 085.69	VILLE SAVERNE DSIL Cœur de Ville
AM.4	Création d'une aire de jeux aquatiques Reprise du terrain Aire de jeux	Août 2018 150 000 204 400.50	VILLE SAVERNE FSIL Ruralité DETR
AM.5	Reprise en régie de l'aire de campings cars	Mai 2018 100 000	FSIL Ruralité
AM.6	Création d'une zone de rencontre végétalisée	Août 2018 79 480.30	VILLE SAVERNE DSIL Cœur de Ville
AM.7	Bibliothèque 3 ^{ème} lieu	Juin à août 2018 62 421	DETR FSIL Ruralité VILLE SAVERNE
AM.8	Investissements au port de plaisance	2018 54 837.08	VILLE DE SAVERNE DSIL Cœur de Ville
AM.9	Travaux à l'auberge de jeunesse	2018 108 000	VILLE SAVERNE REGION DSIL Cœur de Ville
Total 2018		899 824.57	

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe à cette convention.

Achèvement de la phase d'Initialisation

Les collectivités délibéreront pour valider la présente convention, le 2 juillet pour la Ville de Saverne, le 12 juillet pour la Communauté de Communes.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Phase de déploiement

Cet article sera complété par avenant.

Présentation de la stratégie et du projet

Objectifs

Les objectifs du programme national action cœur de ville sont déclinés à travers les objectifs spécifiques assignés au projet de la Ville de Saverne.

Ces objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville**
 - Opération programmée d’Amélioration de l’Habitat de renouvellement urbain (OPAH RU) du centre ville de Saverne
 - Assistance à maîtrise d’ouvrage sur la protection du patrimoine
- **Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
 - Présenter une offre commerciale complémentaire dans les cellules vacantes
 - Engager une stratégie de conquête de la clientèle au regard du renouvellement de la population
- **Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions**
 - Améliorer la signalétique
 - Améliorer l’accessibilité en transport en commun
 - Améliorer le stationnement en périphérie de l’hyper centre
 - Apporter des connexions wifi
- **Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine**
 - Revaloriser l’aire de campings cars
 - Améliorer l’espace piétonnier dégradé
 - Poursuivre l’aménagement de zones de rencontres
- **Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics**
 - Prendre en compte la problématique de transport
 - Répondre au besoin de services et d’équipements culturels et sportifs du territoire

D’autres axes sont inscrits de manière complémentaire :

- Axe X - Développer l’identité touristique
- Axe Y – Poursuivre les actions dans le domaine du développement durable

Le projet intègre, ou intégrera après sa consolidation, les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l’innovation, le recours au numérique et l’animation du centre-ville. A ce stade, sont ainsi envisagées des actions de marketing territorial, en terme de ville durable et connectée (cheval en ville), réflexion sur le " smart city ».

Ces objectifs sont repris dans le plan d’actions prévisionnel (annexe 5 de la convention).

Mesure transversale aux différents axes : Développer et promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Celle-ci s'inscrit dans l'axe stratégique n°1 du Projet Régional de Santé de l'ARS Grand Est d'« Orienter résolument et prioritairement la politique de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ».

Au regard de la définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé « **la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ». Ainsi pour répondre aux enjeux locaux d'amélioration de la santé, celle-ci ne peut être vue sous le seul aspect des besoins en soins mais doit prendre en compte l'ensemble des déterminants de la santé : le système de santé local, les comportements et habitudes de vie, ainsi que l'environnement (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau, impacts visuels et sonores, perturbateurs endocriniens, risques sanitaires liés au changement climatique etc).

La santé résultant d'une approche transversale, les actions locales sur l'aménagement urbain, la mobilité, le logement, l'animation locale, la vie associative, l'environnement, l'éducation, l'économie, sont donc autant de leviers possibles d'amélioration de la santé et de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

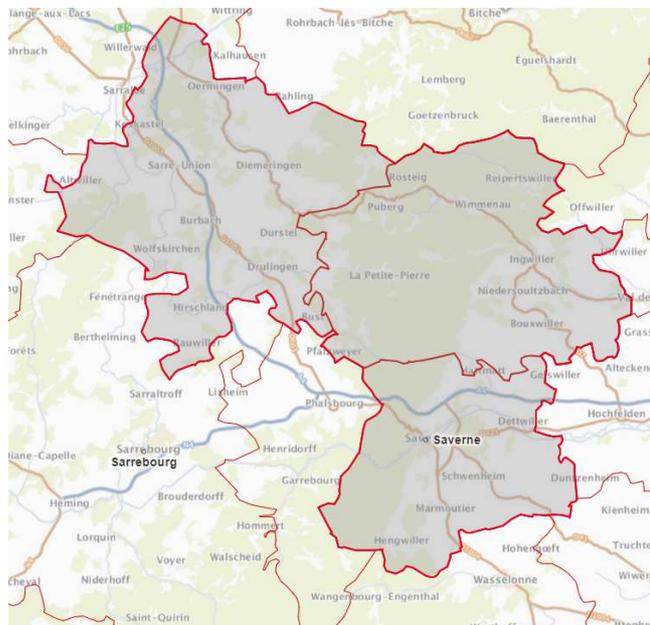
Dans cette perspective, la contractualisation avec les partenaires locaux (collectivités, institutions, opérateurs) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre le Projet régional de santé. L'ARS souhaite pour cela s'appuyer sur des dispositifs existants (contrats de ruralités, contrat de ville, conventions cœur de ville...) ou développer de nouveaux contrats locaux de santé (CLS).

La Mesure Transversale représente le « Volet Santé » du dispositif « Action Cœur de Ville » et sera prise en compte dans la construction des actions du ou des CLS à venir pour répondre aux besoins identifiés du territoire cible.

Périmètres d'Intervention

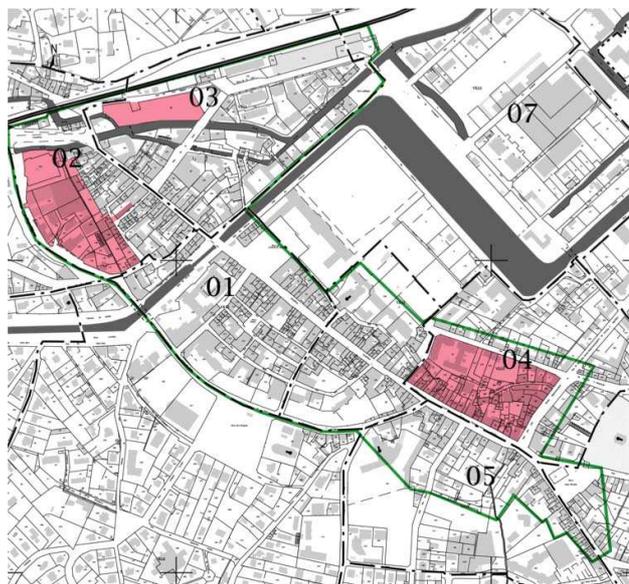
Les Parties se sont accordées pour reconnaître les périmètres suivants :

- Le périmètre des études concernera au maximum le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saverne), notamment pour la partie mobilité.



- Périmètre d'actions au bénéfice de l'attractivité du cœur de ville, ce périmètre est prévisionnel, il sera réajusté en fonction des éléments de diagnostic et soumis au Comité de Projet.

Inclus le périmètre de l'OPAH RU du centre-ville de Saverne qui comptabilise 1 316 logements, et s'articule autour de l'artère principale de la Grand'Rue, allant de la gare et à la rue Saint Nicolas. Dans ce périmètre d'OPAH RU, des îlots de projets d'aménagement ont été identifiés pour amorcer la revitalisation du centre-ville dans les secteurs suivants : gare, serres et cinéma, où convergent des enjeux à la fois urbains et immobiliers.



Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Convention signée en exemplaires, le 2018

Le Maire de la Commune de Saverne	Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	L'Etat représenté par Le secrétaire général du Bas-Rhin
Stéphane LEYENBERGER	Dominique MULLER	Yves SEGUY
La Caisse des dépôts et consignations	Le Président du Conseil Départemental Par délégation de l'ANAH	Le groupe Action Logement
	Frédéric BIERRY	
La Région Grand'Est	L'Agence Régionale de Santé	Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
[Représentant]	Adeline JENNER	Frédéric BIERRY

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurometropole	La Chambre de Métiers d'Alsace	Le Président du PETR
Jean-Luc HEIMBURGER	Serge SCHALCK	Stéphane LEYENBERGER
Le Président des Vitrines de Saverne		
Julien LORENTZ		

ANNEXES

Annexe 1 : Composition du Comité de Projet

Annexe 2 : Etudes réalisées

- Etude sur un plan d'attractivité à travers la rénovation urbaine « Saverne 2030 » 2010
- Schéma de transport 2012
- Etude de fonctionnement urbain 2015 mise à jour 2017
- Etude CCI / Cibles et stratégies Avril 2016
- Etudes cabinet URBAM et URBITAT dans le cadre de l'OPAH RU 2017
- Diagnostic et feuille de route pour le commerce en centre ville - Cabinet LESTOUX 2018
- Etude sur le jalonnement – Cabinet TRAJEO 2017
- Etude sur le cheval en Ville 2017
- Etude du marché cinématographique de Saverne 2015

Annexe 3 : Dossier de candidature

Annexe 4 : Fiches actions 2018

Annexe 5 : Plan d'action prévisionnel